

## DÉCISION N° 2021-248

Annule et remplace la décision n°2021/193

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE

#### LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER

- . **Vu** les articles L6143.7 et D714.12.1 du Code de la Santé Publique ;
- . **Vu** la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 juin 2021, nommant Madame Corinne MOTHES, Directrice des centres hospitalier de Périgueux, Lanmary, Sarlat, et Domme, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2018 nommant Monsieur Mathieu LABAT, à compter du 16 avril 2018, en qualité de Directeur Adjoint des Ressources Humaines et de la formation ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Bruno ANCEAU, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Directeur Adjoint des Travaux des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 21 août 2019 nommant Monsieur Lionel CHEVALLIER, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, en qualité de Directeur Adjoint des Affaires Médicales et de la Coopération, secrétaire général du groupement hospitalier de territoire Dordogne ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 18 avril 2020 nommant Madame Pascale ROUBERT-GAUTHIEZ, à compter du 15 juin 2020, en qualité de Directeur Adjoint des Affaires Financières, de la Contractualisation interne, et du Contrôle de Gestion ;

### DÉCIDE

**Article 1** : en cas d'absence de Madame **Corinne MOTHES**, Directrice des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, les fonctions d'ordonnateurs suppléants sont exercées par :

- Monsieur **Mathieu LABAT**, Adjoint au Chef d'Etablissement, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation ;

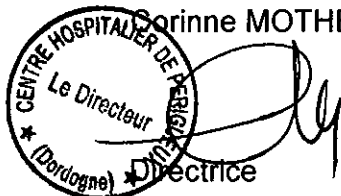
- Monsieur **Bruno ANCEAU**, Directeur des Travaux et de l'Ingénierie Technique et Biomédicale ;
- Madame **Pascale ROUBERT-GAUTHIEZ**, Directeur des Affaires Financières, de la Contractualisation interne, et du Contrôle de Gestion
- Monsieur **Lionel CHEVALLIER**, Directeur des Affaires Médicales et de la Coopération, secrétaire général du groupement hospitalier de territoire Dordogne ;

**Article 2** : La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Elle sera consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux

Périgueux, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

Sorinne MOTHE,  
Directrice

A circular stamp from the Centre Hospitalier de Périgueux (Dordogne) is overlaid with a handwritten signature. The stamp contains the text "CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX", "Le Directeur", and "Directrice". The signature is written in black ink over the stamp.

**Diffusion :**

- Cadres de Direction
- Trésorier